

JURY D'APPEL

APPEL N° 2004/07

Règles impliquées: 11, 17.1, 15, 16

EPREUVE : Open de Picardie
DATE : 03 Octobre 2004
CLUB ORGANISATEUR : SR Creil
CLASSE : Interséries dériveurs
Président du Comité de Réclamation : Etienne HURET

Par lettre du 7 octobre, Monsieur Alain DUHAY, représentant le voilier 1504, fait appel de la décision du Comité de réclamation le disqualifiant à la course n°1.

L'appel étant conforme à l'Annexe F2 des RCV 2001-2004, a été instruit par le jury d'appel.

FAITS ETABLIS

"Course 1 premier bord de large, 161737 tribord amures est engagé sur 1504. A l'envoi du spi 1504 ne respecte pas les obligations de la règle 17.1, lofe 161737 qui doit s'écarter pour éviter la collision. 1504 est disqualifié en application de la règle 17.1."

CONTENU DE L'APPEL

Le réclamant, évoquant un engagement de 161737 a son vent depuis une route libre derrière, conteste sa disqualification au titre de la règle 17.1.

ANALYSE DU CAS

Dans les faits établis, le Comité de Réclamation ne précise pas quand ni comment l'engagement a été créé.

Bien que les faits établis ne le précisent pas, on sait que c'est 161737 qui est au vent de 1504 lors de l'incident.

Dans sa lettre d'appel, 1504 mentionne que c'est 161737 qui s'est engagé à son vent depuis une route libre derrière.

Dans ses observations, 161737 nous signale que *"le windy 1504 a passé la marque avant le laser 161737, mais a eu un souci avec le 1737. Le 161737 s'est donc retrouvé à côté et au vent du 1504"*. Cette déclaration confirme donc un engagement au vent depuis une position en route libre derrière. Dès lors, la règle 17.1 ne s'applique pas. L'action n'ayant pas été brutale et 161737 ayant eu la place de se maintenir à l'écart, la règle 16 n'a pas été enfreinte. 161737 a respecté ses obligations en se maintenant à l'écart de 1504, il n'y a pas eu de contact.

DECISION

Le Jury d'Appel dit que l'appel est fondé.

La décision du Comité de Réclamation de disqualifier 1504 pour infraction à la règle 17.1 est annulée, et le classement doit être refait en conséquence.

Fait à Paris le 27 novembre 2004

Le Président du Jury d'Appel
Jacques SIMON

Assesseurs : B. Bonneau, G. Bossé, J.C. Bornes, P. Gérodias, Y. Léglise, A. Meyran